



TARIFS 2019

Cohabitation Intergénérationnelle

Cotisation annuelle à l'association Binome 21

	A régler par le sénior	A régler par le jeune
Cotisation Binôme 21 (pour l'année civile)	30 €	30 €

Frais liés à la mise en place et au suivi de la cohabitation intergénérationnelle solidaire

	A régler par le sénior	A régler par le jeune
Cohabitation intergénérationnelle solidaire conclue pour une <u>durée de moins de 4 mois</u> , pour 1 jeune	90 €	90 €
Cohabitation intergénérationnelle solidaire conclue pour une <u>durée de 4 à 12 mois</u> , pour 1 jeune	180 € la première année (130 € par année supplémentaire)	180€ la première année (130 € par année supplémentaire)
Cohabitation intergénérationnelle solidaire conclue pour une <u>durée de 4 à 12 mois</u> , pour 2 jeunes	250 € la première année (180 € par année supplémentaire)	180 € la première année, chaque jeune (130 € par année supplémentaire)
Cohabitation intergénérationnelle solidaire conclue pour une <u>durée de 4 à 12 mois</u> , pour 3 jeunes	360 € la première année (260 € par année supplémentaire)	180 € la première année, chaque jeune (130 € par année supplémentaire)